CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNEE 2026

entre :

la Ville d'Illkirch-Graffenstaden,
demeurant 181 route de Lyon à 67400 Illkirch-Graffenstaden,
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Thibaud PHILIPPS,
lui-même représenté par Monsieur Serge SCHEUER, Adjoint au Maire délégué aux finances et à la commande publique, agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2026 (Annexe 1), ci-dessous désignée par « la Ville »,

et

l'association Groupement d'Action Sociale, représentée par son Président, Monsieur Jacques CORNEC, 1 rue de la Gare à 67141 BARR, ci-dessous, désignée par « l'association »,

Vu la loi 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2026,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation de l'aide financière attribuée sous forme de subvention par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au Groupement d'Action Sociale.

Elle vise exclusivement les subventions votées par le Conseil Municipal dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026.

Article 2 - Obligation des parties

En contrepartie de la subvention qui correspond aux cotisations GAS et CNAS versée par la Ville pour les agents actifs directement au GAS, les agents bénéficient des différentes aides, prêts, avantages et réductions, au titre de l'Action Sociale prévue par ces organismes.

Article 3 - Versement de la subvention

Après signature de la présente convention par les deux parties, le montant de la subvention sera versé sur le compte de l'association.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention concerne l'année 2026.

Article 5 - Divers

Le comptable assignataire de la dépense est le Monsieur le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden – SCG Erstein – 2 rue de la Savoie – 67 151 ERSTEIN Cedex.

Fait en 3 exemplaires originaux à Illkirch-Graffenstaden le

Pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden	**Pour l'association**
Le Maire, par délégation,	**Le Président**
Serge SCHEUER	**Jacques CORNEC**
Adjoint au Maire délégué aux finances et à la commande publique	